

Objet : Equipements culturels - Ecole Musique & Danse – Acquisition d'un cornet d'occasion à un particulier

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu l'arrêté n°2017-217 du 16 novembre 2017 donnant délégation à Pascale MASOERO pour les affaires traitant des équipements culturels de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la proposition de Mme VELEZ, domiciliée 130 lotissement la Marzellaz - 73270 BEAUFORT, de vendre un cornet à l'Ecole Musique et Danse,

Vu l'expertise de M. Denis REY,

Décide

Article 1 : La CA Arlysère se porte acquéreur d'un cornet référencé SML - CO50 N 04297 pour un montant de 180€ qui seront versés à Mme VELEZ.

Article 2 : Cet instrument sera mis à disposition des élèves et des professeurs de l'EM&D.

Article 3 : Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de l'EMD, Mme le Régisseur des recettes de l'EM&D, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée au prochain Conseil communautaire.

Fait à Albertville, le 13 novembre 2018
Pascale MASOERO
Vice-Présidente

